

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
Séance publique du 10 octobre 2024**

Convocation adressée le 4 octobre 2024

Délibération publiée le 17 octobre 2024

Nombre de membres du comité syndical en exercice : 12

Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés : 7

*L'an deux mille vingt-quatre, le dix du mois d'octobre, à 9h30, le comité syndical du syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement régional de Lyon, dûment convoqué le 4 octobre 2024 par Monsieur Patrick ODIARD, président, s'est réuni salle des Conférences au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon, sous la présidence de Monsieur Patrick ODIARD, et a été diffusé en direct sur la chaîne Youtube du conservatoire.*

**Présents :** Nadine GEORGEL, Patrick ODIARD, Corinne SUBAI

**Absent(es) excusé(es) :** Yves BEN ITAH, Tristan DEBRAY, Audrey HENOCQUE, Stéphanie LEGER, Richard MARION, Luc SEGUIN, Cédric VAN STYVENDAEL, Florence VERNEY-CARRON

**Absente :** Samira BACHA-HIMEUR

**Procuration :** Audrey HENOCQUE à Patrick ODIARD  
Stéphanie LEGER à Patrick ODIARD  
Luc SEGUIN à Nadine GEORGEL  
Cédric VAN STYVENDAEL à Nadine GEORGEL

**Secrétaire :** Nadine GEORGEL

2024\_37

**Demande de subvention d'investissement à la Ville de Lyon  
Approbation de la convention financière**

**Rapporteur :** Patrick ODIARD

La Ville de Lyon a inscrit dans son plan d'équipement pluriannuel pour 2021-2026 une opération de réhabilitation globale du site occupé par le conservatoire à Fourvière, réhabilitation destinée à rénover les bâtiments pour améliorer les conditions d'enseignement et la qualité de l'enseignement artistique, mais également pour rendre le site plus accessible.

Les études préalables pour cette opération globale devraient débuter courant 2025.

Cependant, afin de permettre à l'établissement de remplir au mieux ses missions, il est nécessaire que des travaux de rénovation des salles de percussion et de jazz soient réalisés sans attendre le lancement de cette opération.

Ces travaux ont pour objectif d'adapter les salles à l'activité d'enseignement musical et d'améliorer l'isolation thermique et phonique des salles.

Ils n'interfèrent pas avec le projet de réhabilitation du site. La rénovation de ces salles en constitue une première étape et ces salles rénovées ne seront pas intégrées dans les scénarii de réhabilitation.

Ces travaux consistent en :

- une rénovation complète du système électrique
- le changement des menuiseries extérieures
- une rénovation complète du sol avec la pose d'un plancher technique isolant
- la création d'un doublage phonique des murs
- la création d'un sas à l'entrée de la salle de jazz.



Le comité syndical lors de sa séance du 17 juin dernier a approuvé la marché confiant la réalisation de ces travaux à l'entreprise MR3G.

En complément de la rénovation des salles, le remplacement de certains équipements sera nécessaire pour permettre une utilisation optimale de ces espaces.

Le coût total de ces travaux et achats d'équipement est estimé à 245 600€ TTC.

Pour financer ce projet, le syndicat mixte peut solliciter une subvention d'investissement d'un montant de 200 000 € auprès de la Ville de Lyon, subvention financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme destinée à l'opération de rénovation globale.

L'octroi de cette subvention d'investissement implique la signature d'une convention financière entre la Ville de Lyon et le syndicat mixte.

Le comité syndical, à l'unanimité,

✓ **sollicite** auprès de la ville de Lyon le versement d'une subvention d'investissement de 200 000 € affectée au financement de la rénovation des salles de jazz et de percussions situées dans le bâtiment A ;

✓ approuve le projet de convention financière établie entre la Ville de Lyon et le syndicat mixte de gestion du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon relative au versement de la subvention d'investissement ;

✓ **autorise** le président à signer ce document.

---

**POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le Président,

Patrick ODIARD